

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

27 octobre 2022

D894 – DELEGATIONS DE COMPETENCE AU PRESIDENT

L'an deux mille vingt deux, le 27 octobre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 19 octobre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Sabrina GOULAY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

Assistaient également :

Jean-Marie GOUARNÉ, président du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, vice-présidente du conseil de développement, Dittmar HEDREUL, vice-président du conseil de développement, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy Saint Fiacre), Sébastien JUMEL (Député), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Agnès CANAYER (Sénatrice), Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale),

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 32

Délégués votants : 32

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales :

Il est rappelé au regard de l'article énoncé le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

De plus, il est également à rappeler que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de déléguer au président, pendant la durée de son mandat les attributions suivantes :

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil syndical ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros autorisé par le conseil syndical ;

- D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De solliciter toute demande de subvention pour tous les projets du PETR auprès de tout organisme financeur : Département, Région, Etat, Europe... ;
- De signer tout contrat ou convention dans le cadre de l'exécution du budget ;
- De signer les conventions de partenariat technique avec des structures partenaires sur propositions des commissions concernées (CAUE, Office de tourisme...).

Au titre des règles de la commande publique,

- A choisir les procédures de publicité adaptées aux marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT en assurant une mise en concurrence effective (plusieurs devis, comparatif de pris, annonces dans les journaux locaux, ...)
- A réaliser la publicité via des journaux d'annonces légales dès lors que les marchés sont estimés supérieurs à 90 000 € HT et accords-cadres au regard des règles de la commande publique,
- A préparer, passer, exécuter et régler tout avenant aux marchés inférieurs à 5% du montant global du marché

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **04 NOV. 2022**
Et de sa publication **04 NOV. 2022**
Le Président, Eric PICARD

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

27 octobre 2022

D895 – INDEMNITES DES ELUS

L'an deux mille vingt deux, le 27 octobre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 19 octobre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Sabrina GOULAY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

Assistaient également :

Jean-Marie GOUARNÉ, président du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, vice-présidente du conseil de développement, Dittmar HEDREUL, vice-président du conseil de développement, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy Saint Fiacre), Sébastien JUMEL (Député), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Agnès CANAYER (Sénatrice), Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale),

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 32

Délégués votants : 32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2004-615 du 25 Juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5721-8 du même code (Journal Officiel du 29 Juin 2004) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 5211-4 renvoyant à l'article R.5212-1.

Considérant que le PETR du Pays de Bray est situé dans la tranche de population : 50 000 à 99 999 habitants ;

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 29.53% pour le président et de 11.81% pour les vice-présidents.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, que :

- A compter du 26 septembre 2022, date de son élection, l'indemnité de fonction du président est ainsi fixée :
 - M. Eric PICARD, Président : 23.68 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

- A compter du 1er novembre 2022, les indemnités de fonction du 1er vice-président et des cinq autres vice-présidents sont ainsi fixées :
 - Mme. Armelle BILOQUET, Vice-Présidente en charge du SCoT : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
 - Mme Odile Dion, Vice-Présidente en charge des Services à la population, santé et mobilité : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
 - Mme Florence LEGENDRE, Vice-Présidente en charge de la culture : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
 - Mme Céline ANCELIN, Vice-Présidente en charge de l'environnement : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
 - M. Jean-Paul MARTEL, Vice-Président en charge du tourisme : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
 - Mme Alexandra DUNET, Vice-Présidente en charge de l'économie et des questions agricoles : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

- Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget du PETR.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **04 NOV. 2022**
Et de sa publication **04 NOV. 2022**
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

27 octobre 2022

D896 – DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

L'an deux mille vingt deux, le 27 octobre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 19 octobre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Jacques VACHER (commune de la Crique)

Communauté de Communes des 4 rivières : Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye), Sabrina GOULAY (commune de Sigy-en-Bray), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray)

Assistaient également :

Jean-Marie GOUARNÉ, président du conseil de développement, Evelyne DETOURNAY, vice-présidente du conseil de développement, Dittmar HEDREUL, vice-président du conseil de développement, Joël DECOUDRE, Conseiller départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy Saint Fiacre), Sébastien JUMEL (Député), Xavier BATUT (Député), Pascal MARTIN (Sénateur), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Agnès CANAYER (Sénatrice), Virginie LUCOT-AVRIL (Conseillère départementale),

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 32

Délégués votants : 32



Considérant la fin de la programmation LEADER 2014-2022 et la nécessité de poursuivre le travail engagé au sein du comité de programmation,

Considérant la candidature au programme LEADER 2023-2027 actuellement en cours en partenariat avec la Communauté de communes Inter Caux Vexin,

Considérant le cadre attendu par la Région Normandie concernant la composition du futur comité de programmation,

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner les élus titulaires et suppléants suivants au comité de programmation :

Nom Prénom	Genre	Intervenant en qualité de	Structure représentée	Statut
COLLEGE PUBLIC				
Monsieur Eric PICARD	Homme	Pays de Bray	PETR Pays de Bray	Titulaire
<i>Monsieur Hervé GUERARD</i>	<i>Homme</i>	<i>Pays de Bray</i>	<i>PETR Pays de Bray</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Xavier LEFRANÇOIS	Homme	Pays de Bray	Communauté Bray Eawy	Titulaire
<i>Madame Alexandra DUNET</i>	<i>Femme</i>	<i>Pays de Bray</i>	<i>Communauté Bray Eawy</i>	<i>Suppléante</i>
Madame Armelle BILOQUET	Femme	Pays de Bray	CC Londinières	Titulaire
<i>Monsieur Jean-Paul MARTEL</i>	<i>Homme</i>	<i>Pays de Bray</i>	<i>CC Londinières</i>	<i>Suppléant</i>
Madame Odile DION	Femme	Pays de Bray	CC 4 Rivières	Titulaire
<i>Madame Céline ANCELIN</i>	<i>Femme</i>	<i>Pays de Bray</i>	<i>CC 4 Rivières</i>	<i>Suppléante</i>

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **04 NOV. 2022**
Et de sa publication **04 NOV. 2022**
Le Président, Eric PICARD

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org